



COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE

Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement et budgétaire supplémentaire de CHF 125'000.- relative à la construction d'une conduite d'eau potable et d'une borne hydrante au chemin des Moines à Chez-le-Bart

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu l'article 15 du règlement communal sur les finances, du 14 septembre 2020;

vu le rapport du Conseil communal, du 20 novembre 2020;

arrête :

Article 1^{er} : Le crédit d'engagement et budgétaire urgent de CHF 125'000.- accordé par le Conseil communal le 4 novembre 2020 pour la construction d'une conduite d'eau potable et la pose d'une borne hydrante au chemin des Moines à Chez-le-Bart est entériné par le Conseil général.

Article 2 : Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements et amorti conformément à la loi au taux de 2%/an.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Aubin-Sauges, le 7 décembre 2020

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président,
Alain Perret

Le secrétaire,
Maxime Rognon